

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 16

MM.PAYEN- PAUL-CHANTELOUP- HUE- GAILLARD- BASSET-BOUCHARD-
DECHEN- PEIGNE- MAZIER- CROCHER- SEIGNEUR -BURNOUF-GOUBERT-
RIVOALLAN- QUINETTE-

Conseillers absents : MM.REMOUE- GASSELIN-GOSSE.

APPROBATION : SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPEATION INTERCOMMUNALE DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRE (NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE).

Dans le prolongement de la loi du 16 décembre 2010 de refonte des collectivités territoriales, la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRE) comprend des dispositions qui viennent à renforcer les solidarités territoriales. Elle prévoit la poursuite du mouvement de regroupement de communes dans l'objectif de disposer au 1^{er} janvier 2017 d'intercommunalités dont la taille corresponde aux réalités vécues et qui possèdent les moyens nécessaires pour offrir aux populations le niveau de services auquel celles-ci aspirent.

L'article 33 de la loi NOTRE définit ainsi une nouvelle orientation de la rationalisation de la carte intercommunale, resserrée autour des bassins de vie et axée à la fois sur un accroissement de la taille minimale des EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants et sur la réduction du nombre des structures syndicales. Cet article énonce des règles nouvelles de révision des schémas départementaux de coopération intercommunale.

La loi impose aux préfets d'arrêter un schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) avant le 31 mars 2016, à l'issue d'une période de concertation élargie.

Ainsi que le prévoit la loi, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) s'est réunie le 30 septembre dernier afin de prendre connaissance du schéma.

Par courrier en date du 30 septembre dernier, Madame la Préfète a saisi la commune de Cérences pour recueillir son avis sur ce schéma.

Le maire souhaite rappeler que la Communauté de Communes Granville Terre et Mer est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2014 de 4 communautés ((le Pays Granvillais, le Pays Hayland, Entre Plage et Bocage et les Delles) et de l'adhésion de 3 communes :Carolles, Champeaux et Saint-Pierre Langers.

Cette nouvelle communauté est le fruit d'une réflexion approfondie menée sur 3 ans, tant au niveau du périmètre, dessiné autour de la notion de bassin de vie, que des compétences et d'un projet d'avenir commun sur ce territoire.

La construction de cette nouvelle communauté est toujours en cours actuellement, bien que de nouveaux projets puissent déjà voir le jour. Une démarche de projet de territoire a par ailleurs

été lancée. La poursuite et la consolidation de la dynamique désormais installée paraissent importantes.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale prévoit le maintien de Granville Terre et Mer dans son périmètre actuel, considérant que « le territoire de la communauté de Communes Granville Terre et Mer constitue un bassin d'emploi et une aire urbaine significatifs, dont l'analyse des intérêts partagés démontre un fonctionnement autonome », selon les termes de la note accompagnant le projet de schéma.

Ce projet de schéma présenté par Madame la Préfète s'est en effet basé sur un certain nombre de critères permettant d'appréhender les territoires vécus par les habitants de la Manche, comme les bassins de vie, les bassins d'emplois, les aires de chalandise, les aires de recrutement des lycées, les aires urbaines, les unités urbaines, les schémas de cohérences territoriale (SCOT), les contrats d'objectif et les territoires de solidarité. Ces différents critères ont ainsi permis de dessiner une carte des « intérêts partagés », territoires ayant en commun plusieurs de ces éléments.

Il ressort de cette analyse pour notre territoire qu'« une analyse plus fine a mis en évidence un sous-territoire avec une forte identité et une certaine autonomie de fonctionnement : le « granvillais » .

Ces éléments viennent conforter la démarche initiée depuis 18 mois de construction d'un territoire de projets, qui nécessite cependant d'être consolidée. Notre territoire de 45 000 habitants apparaît en effet comme la bonne dimension pour construire des projets communs, mutualiser les compétences et offrir à la population des services adaptés à ses attentes.

Pour ce qui concerne le reste du territoire départemental, il apparaît important de réaffirmer que l'avenir des territoires passe par la volonté des élus locaux de choisir le territoire qui corresponde à un bassin de vie, un territoire vécu, et surtout à un projet d'avenir commun.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- De dire que la commune de Cérences est favorable au projet de SDCI qui propose de maintenir Granville Terre et Mer dans son périmètre actuel,
- De réaffirmer qu'il revient aux territoires concernés de se positionner sur leur avenir, en tenant compte des obligations légales et des enjeux propres à chaque territoire.

Monsieur Crocher regrette l'incohérence de la démarche , à savoir demander l'avis des communes après la délibération de la communauté de communes « Granville Terre et Mer ».

Après en avoir délibéré et voté (12 OUI - 4 ABSTENTIONS), le conseil municipal approuve le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Madame la Préfète.

GRANVILLE TERRE ET MER :

1/ Prise de compétence tourisme : appui au développement tourisme

Le Maire indique que la communauté de Communes « Granville Terre et Mer » a mené une réflexion entre élus et personnel lié au tourisme pour aboutir à la rédaction d'une compétence communautaire au sein de la compétence obligatoire développement économique

comprenant : l'appui au développement et promotion des activités liées au tourisme, la mise en valeur et promotion des chemins de randonnée à vocation touristique d'intérêt intercommunautaire sans oublier la promotion du nautisme et le développement des activités nautiques.

Il ajoute que l'Office du Tourisme Intercommunal se définirait comme un Office de Pôle catégorie 1 à Granville avec maintien des antennes existantes, une même taxe de séjour sur l'ensemble du territoire, et transfert du personnel au 1^{er} janvier 2016 et demande l'avis du conseil municipal pour approuver la prise de compétence tourisme par la Communauté de Communes « Granville Terre et Mer ».

Après en avoir délibéré et voté (12 OUI - 4 ABSTENTIONS), le conseil municipal approuve la prise de compétence tourisme au 1^{er} janvier 2016 par la communauté de Communes « Granville Terre e Mer ».

2/ Prise de position sur la compétence mise en réseau des médiathèques et convention de partenariat :

Le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération du 3 janvier 2014, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à une compétence « mise en réseau des médiathèques » au 1^{er} janvier 2016, avec proposition d'une signature d'une convention de partenariat pour une durée de trois ans, présentée le 22 septembre 2015.

Considérant les échanges entre élus, le Maire propose de différer la réponse après une rencontre avec Madame Rousseau, vice- présidente de la culture à la communauté de communes « Granville Terre et Mer ».

3/ Projet de schéma de mutualisation :AVIS DES COMMUNES MEMBRES DE « GRANVILLE TERRE ET MER »

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le schéma de mutualisation a été élaboré à l'issue de travaux préparatoires ayant associé la communauté de communes « Granville Terre et Mer » et l'ensemble des communes membres prévoyant la mise en commun de moyens (techniques ou humains) entre plusieurs collectivités . Ce schéma constitue une première étape dans la constitution du schéma de mutualisation plus ambitieux à l'horizon 2017 et dont l'objectif se définit « efficacité et non économie ».

Il ajoute que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, à titre principal, trois types de mutualisations de moyens :

- la mise à disposition
- la constitution de services communs
- la mise en commun de moyens.

Il donne ensuite lecture de la convention de mise à disposition de services.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve le schéma de mutualisation proposé par Granville Terre et Mer et autorise le Maire à signer la convention complétée comme suit :

Article 1 : Objet de la convention

- Voirie : (interventions ponctuelles de mise en sécurité sur chemins de randonnée en complément de Ose Environnement).

4/ Nom du gymnase :

A la demande de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, le conseil municipal est invité à proposer un nom fédérateur et représentatif de la commune pour le gymnase.

Le choix sera confirmé à la prochaine séance du conseil municipal après suggestions des associations cérençaises.

QUESTIONS DIVERSES :

1 / Travaux :

- Salle de sports

Monsieur Gaillard précise que les travaux sont en cours avec toutefois un retard sur le calendrier → remplacement des poutres vrillées et remplacement de la laine de verre fin décembre.

- Site du lavoir

Monsieur Chanteloup rappelle le rendez-vous sur le site du lavoir le jeudi 5 novembre en présence de l'entreprise CEGELEC et du Cabinet Guimard Pierrot pour des essais de mise en lumière et propose le devis d'un montant de 12 729,12 € TTC comprenant 10 points lumineux.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la commande.

Il ajoute que les pavés sont posés devant le SAS du gîte et qu'une réflexion va être engagée en commission avec Monsieur Cossé pour les plantations.

- Assainissement :

Etat d'avancement sur les travaux 1^{ère} tranche → mise en place du poste de relevage, travaux rue du Bocage terminés, réfection rue des Granges en cours.

En ce qui concerne les travaux 2^{ème} tranche de mise en séparatif, un relevé topographique complémentaire est demandé à GEOMAT pour un montant de 1 450 € HT, soit 1 740 € TTC, et rappelle le groupement de commandes avec le SIAEP de Cérences.

Le conseil municipal approuve.

- Effacement des réseaux France Telecom , EDF , éclairage public rue du Gué Saint Nicolas

Les travaux sont en cours jusqu'à la fin de l'année.

- Accès à l'Ecole Notre Dame

Le Maire propose l'aménagement du chemin d'accès à l'école Notre Dame selon un devis de l'entreprise Lehodey d'un montant de 1800 € HT, soit 2160 € TTC .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et charge le Maire de passer la

commande à l'entreprise.

- Remplacement de la chaudière à la cantine :

Monsieur Chanteloup indique que la chaudière à la cantine est hors d'usage et considérant l'urgence, le conseil municipal délègue au Maire la commande en respectant une dépense maximum de 4 500 € avec décision modificative du budget.

- Travaux de chauffage à la mairie :

Le devis de l'entreprise Fouchard d'un montant de 1 038,87 € HT, soit 1 246,64 € TTC est approuvé et la dépense sera payée sur l'opération bâtiments 2313-51.

- Remplacement fenêtres au presbytère :

Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Menuiserie du centre Manche d'un montant de 1416 € TTC correspondant au remplacement de 2 fenêtres au presbytère mis à disposition de Rejouets , avec décision modificative du budget.

- Abri du champ de foire :

Considérant la détérioration de l'abri au champ de foire, le conseil municipal approuve les travaux d'entretien suivants :

- Entreprise Bonhomme → travaux couverture : 337,98 € HT, soit 405,58 € TTC
- Entreprise Vaubert → remplacement poteau : 400 € HT, soit 480 € TTC ;

2/ Ecole Jacques Prévert :

- Le Maire propose le renouvellement du matériel (2 vidéoprojecteurs et 1 ordinateur) à l'école Jacques Prévert pour un montant total de 4478,35 € TTC, et le conseil municipal souhaite une actualisation du devis avant décision.

Monsieur Crocher renouvelle sa demande pour la définition d'un programme de renouvellement de matériel arrêté au budget.

- Bibliothèque de rue :

Le Maire rappelle la réunion du 6 octobre relative à la présentation du projet bibliothèque de rue à Cérences .L'objectif est l'encouragement de la lecture sous forme de troc avec mise en place d'un kiosque – 2 faces - dans le chemin aux abords de l'école et surveillance assurée par les enseignants et les parents d'élèves.

- Travaux désamiantage à l'école :

Monsieur Chanteloup présente aux membres du conseil municipal le devis AB Construction d'un montant de 1 860 € HT, soit 2 232 € TTC pour les travaux de désamiantage à l'école Jacques Prévert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer le devis.

- Avenant SAS MPO N° 1 du lot N° 4 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant N°1 du lot N°4

– entreprise MPO- d'un montant de 1 614,24 € HT pour des travaux modificatifs de châssis , portant ainsi le montant total du marché à 72 854,79 € HT , et autorise le Maire à le signer.

• Demande de subvention pour un voyage à Paris :

Le Maire donne lecture de la demande de subvention formulée par l'école Jacques Prévert pour un voyage à Paris sur le thème « un musée à l'école » et propose d'étudier la demande en commission.

3/ Budget :

• Fonds départemental de péréquation → 32 885 €

• fonds départemental de la taxe additionnelle respectivement → 28 846 €.

• Décisions modificatives du budget :

1/ Section d'exploitation :

Compte 64111 (personnel) + 10 000 €

Compte 6113 (entretien) – 10 000 €

2/ Section d'investissement :

Remplacement chaudière à la cantine

Compte 2313 51 (bâtiments) + 4 500 €

Compte 2313 75(vestiaires) – 4 500 €

Remplacement fenêtres au presbytère

Compte 2313 51 (bâtiments) + 1 500 €

Compte 2313 75(vestiaires) – 1 500 €

Travaux SDEM

Compte 204 15(effacement réseaux)

+ 46 875 €

Compte 2313 75 (vestiaires)

- 46 875 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces décisions modificatives.

• Factures à approuver → gîte et lavoir, et école Jacques Prévert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement des factures suivantes :

- Entreprise Lebouteiller pour aménagement local ménage → 453,86 € HT
- Entreprise Lebouteiller pour plus value sur placard → 412 € HT
- Entreprise COSSE pour clôture , aménagement terrasse → 2 476,73 € HT .

Après en avoir délibéré , le conseil municipal approuve le règlement de la facture de l'entreprise Jarnier d'un montant de 521 € HT concernant la modification des câbles dans les combles à l'école Jacques Prévert.

- Tarif vaisselle cassée au gîte

Madame Paul présente un tableau détaillé des prix à l'unité de la vaisselle mise à disposition en cas de location afin de pouvoir facturer les différents équipements en cas de détérioration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve .

- Fonds de concours gîte :

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention de 10 000 € a été accordée en décembre 2013 par la communauté de communes « Entre Plage et Bocage » au titre du fonds de concours pour la construction du gîte d'étape.

Après avoir procédé à l'appel des fonds , la communauté de communes Granville Terre et Mer demande une délibération du conseil municipal de Cérences sollicitant le fonds de concours .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme la demande de fonds de concours près de la communauté de communes Granville Terre et Mer.

- Conseil expert EDF :

Monsieur Bouchard confirme une économie d'environ 1 075 €/an au titre de l'aménagement de la puissance à souscrire à la station d'épuration, poste de refoulement et poste de relevage.

4/ Personnel :

- Renouvellement CUI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement du CUI au nom de Monsieur Francis TOMAS à compter du 1^{er} décembre 2015 et pour une durée de un an.

- Règlement heures supplémentaires

Le conseil municipal approuve le paiement de 9H15 supplémentaires à Madame Catherine Lardais au titre du remplacement d'un agent en arrêt de travail.

- Complémentaire santé

Le Maire rappelle le dispositif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 et propose d'actualiser le montant mensuel de la participation applicable au 1^{er} janvier 2016 comme suit :

- Agent : 20 €
- Conjoint : 14 €
- Enfant : 8 €.

5/ Compte rendus

- SIAEP de Cérences du 3 novembre 2015

Monsieur Peigné donne le compte rendu de la réunion du SIAEP de Cérences :

- Approbation de la modification des statuts du SDEAU pour éviter dissolution du syndicat,
- Démolition du réservoir place du champ de foire → voir déplacement sirène des pompiers
- Explosion d'une canalisation en zone humide l'été dernier

- Le conseil municipal accepte le versement de la somme de 500 € versée par le SIAEP de Cérences pour l'utilisation du matériel informatique et charge le Maire d'émettre le titre correspondant.

- Compte rendu du conseil syndical de la Perrelle du 8 octobre 2015

- Marché de travaux des points d'apports volontaires encastrés attribué à l'entreprise Lehodey
- Demande Tri-tout solidaire du Pays de Coutances
- Groupement de commande avec la commune de Bréhal pour prestations de services et fournitures.

- Conseil d'école du 15 octobre 2015

Madame Hue donne lecture du compte rendu

- Effectif → 124 élèves
- Projets de l'année → piscine et musée.

Monsieur Peigné réclame les factures liées à la cantine. Monsieur Payen répond qu'il souhaitait réfléchir sur l'organisation de la restauration scolaire en commission.

6/Lettre municipale

Madame Paul soumet le texte aux adjoints pour quelques retouches éventuelles avec une distribution prévue début décembre.

7/ Demandes :

- association syndicale des copropriétaires du lotissement de l'Hotel au Roy

Le Maire indique qu'il a reçu avec les adjoints Monsieur Danlos et les copropriétaires pour rétrocéder les espaces communs dans le domaine public.

- Pompes Funèbres Saintange pour une demande d'aménagement de trottoir en prolongement du parking. Le conseil municipal autorise Monsieur Saintange à faire les travaux à sa charge.

- Comité des fêtes :

Le Maire donne lecture de la demande du comité des fêtes pour l'organisation du marché de Noël du 11 au 13 décembre.

Monsieur Chanteloup et Monsieur Gaillard vont rencontrer le président pour envisager les mesures à prendre.

- Courrier Seu.ksé.Peindu

Le maire donne lecture du courrier et propose d'examiner la demande en commission.

8/ Bureaux de vote :

- Dimanche 6 décembre à 8 heures : Madame Paul, Madame Goubert, Monsieur Crocher
- Dimanche 13 décembre à 8 heures : Madame Dechen, Monsieur Chanteloup, Monsieur Peigné.

9/Colis de Noël :

Le conseil municipal est favorable à la remise du colis de Noël au personnel communal et bénévoles à la médiathèque prévue le vendredi 18 décembre à 17 heures30 à la mairie.

10/ Visite Etablissements Maisonneuve :

9 élus inscrits pour une visite prévue le vendredi 20 novembre.

11/ Divers :

Le Maire donne lecture du courrier de Madame Nattier annonçant sa démission en qualité de responsable à la médiathèque au 1 er janvier 2016 et reste cependant bénévole.

Le Maire prend part au décès du père de Monsieur Crocher, de la mère de Monsieur Bense et de Monsieur Claude Héot.

Le cadeau de bienvenue à Léa Pacilly-Seigneur est offert.

